

Commune de Salvan
CADASTRE FORESTIER

Mensuration fédérale

Plan n° 06

Secteur Salvan - Les Granges

1 : 1000

— Limite forestière mise à l'enquête

— Limite forestière mise en consultation

Zones d'affectations du sol
— zone forestière
— zone à bâtir

— Lignes parcelaires
— mensuration fédérale
— cadastre communal

Homologué par le Conseil d'Etat
le 8 JUILLET 2005

en présence de
Droit de possession
L'Etat
Le cadastre



Délimitation du périmètre : Bureau d'études forestières James Médico

Relevé : - Bureau de géomètres G. Rey-Bellet SA pour les secteurs en contact avec la zone à bâtir

- Reprise de la carte des fonctions forestières pour les secteurs hors des zones à bâtir.

G. Rey-Bellet SA

St-Maurice, août 2004

Pour approbation des délimitations forestières

Le bureau forestier

James Médico

L'aménageur

Joëlle Bochotay

L'inspecteur du même arrondissement

Roland Métal

La commune de Salvan

Le président

Le secrétaire

Pour les secteurs en mensuration fédérale

Le géomètre officiel

Christophe Cachat

